

Les surprises du découpage (III)

Petit poisson deviendra grand...

par Pierre Guinand, CPHH

Ce n'est pas le pêcheur que je suis qui va contester cette maxime. Mais que vient-elle faire dans un journal philatélique? Serait-elle applicable aux timbres? Bien sûr que non, voyons, un timbre ne grandit pas! En êtes-vous si sûrs? Voyez plutôt:

Il y a déjà bien quelques années, ce «Rappen», un n° Zst. 23G (Strubel Handbuch no 23B4), a été présenté dans une vente sur offres. Malgré deux marges absentes (en haut et à droite), il a été vendu grâce à son oblitération. Selon le Manuel Andres-Emmenegger, il s'agit du cachet n° 2/4 (anciennement n° 12), attribué à Aarau ou à Grosshöchstetten. Peut-être a-t-il été acquis par un collectionneur de régionalisme (*mais comment donc faut-il traduire «Heimatsammler»? Régionaliste?*)?



Le timbre dans son état précédent.

La première illustration est tirée d'un ancien catalogue de vente. Elle montre le timbre tel qu'il était la première fois qu'il a été présenté: la marge supérieure est totalement absente et celle de droite manque aux deux tiers. Le timbre a été placé sur un fond blanc, ce qui complique un peu l'examen des marges. A gauche et en bas, il y en a plus que nécessaire, c'est vrai, mais ceci ne compense évidemment pas cela...

Les deux illustrations en couleur sont extraites de catalogues plus récents, et elles montrent un timbre qui a bel et bien grandi. Admirez donc ce que sont devenues les deux marges qui manquaient! De plus, on a redessiné l'encadrement du timbre en haut et à droite, et on a complété le cercle de l'oblitération sur le côté droit. Un vrai travail d'artiste...



Le même timbre dans son état actuel.

La photo de droite, plus claire, montre que ce timbre porte le défaut de cliché n° Zst. 2.06b (dans le Strubel Handbuch, c'est le 2^e timbre du bloc de 12 exemplaires à la page 353, mais il a été oublié aux pages 104–105): un point blanc entre «N» et «C» de FRANCO. Cela démontre, avec la position similaire de l'oblitération, qu'il s'agit toujours du même exemplaire.

Nous ne savons pas où se trouve ce timbre actuellement. C'est la pièce qui figure dans le catalogue des négociants (SBK) à la page qui montre une sélection de cachets sur les «Rappen». Si son propriétaire lit le «Journal Philatélique Suisse», nous lui recommandons de faire vérifier ce timbre, et, au cas où il désire s'en séparer, de ne pas oublier alors de mentionner qu'il s'agit d'un exemplaire fortement réparé, car petit timbre est effectivement devenu grand! ■



Inserateschluss ist der 15. vor dem Erscheinungsmonat.

Delai annonces: le 15 avant le mois de parution.

Chiusura per fare inserzioni: il 15 prima del mese di pubblicazione.

